

Unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège - ULIS

Objectif

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) accueillent une dizaine d'élèves maximum, présentant le même handicap ou les mêmes troubles, au sein d'un collège ordinaire.

Le jeune scolarisé en Ulis suit les cours mentionnés dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS). Lorsque le besoin s'en fait sentir, il peut suivre un enseignement adapté dispensé en petits groupes par un enseignant spécialisé, coordonnateur du dispositif. [Replier](#)

- [Dates & lieux \(1\)](#)
- [Contenus](#)
- [Organisation](#)
- [Carte](#)

• Aurillac

- Avenue des Pupilles - 15005 Aurillac
- [Collège La Jordanne](#) - Tél : 04 71 45 59 00
- Contact : Contacter l'organisme formateur ([Contacter](#)) - Tél : 04 71 45 59 00

Public et financement

Financement	Effectif	Recrutement
Education Nationale	--	Ouvert

Public : Public de la formation initiale

Aire de recrutement : Région

Trouvez un logement pour votre formation / stage sur le site partenaire :



Programme

Il existe différentes Ulis correspondant aux besoins des élèves présentant des : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole) ;

- troubles cognitifs / déficience intellectuelle
- troubles des apprentissages

L'admission en Ulis est soumise à l'avis favorable de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Validation de la formation

[Unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège](#)

Niveau de sortie : Niveau Vbis (fin de scolarité)

Modalités pédagogiques

Modalité d'enseignement : formation entièrement présentielle

Durées et rythmes

4 an(s) heure(s)

Admission

Niveau d'entrée :

information non communiquée

Organisme responsable

[Collège La Jordanne](#)

Avenue des Pupilles
BP 523
15005 Aurillac

Tél : 04 71 45 59 00

Fax : 04-71-48-28-66

Mail : ce.0150005Z@ac-clermont.fr

Site web : <http://clg-la-jordanne.entauvergne.fr/default.aspx>

Réf : 03_FI05539
Mise à jour : 09/08/2017
